RIODD 2023 : Changer ou s'effondrer ?

Analyses, repères et propositions pluridisciplinaires face à la nécessité d'un changement rapide et profond de nos manières de produire de consommer et d'échanger

Proposition de session thématique
Pratiques innovantes des organisations responsables dans les territoires

Date limite pour les propositions de communication : Vendredi 12 mai 2023 (minuit)

(déposer sur le site + mail : riodd2023@sciencesconf.org + mail organisateur-trice)

Proposition de session thématique

1°) Animatrice de la session

VERNIER Marie-France
Institute of Sustainable Business and Organization - Confluence : Sciences et Humanités - UCLy, ESDES
mfvernier@univ-catholyon.fr

2°) Titre précis de la session :

Pratiques innovantes des organisations responsables dans les territoires.
Local Innovative practices for responsible organizations

L'incertitude actuelle sur notre système économique, social et environnemental est vecteur d'effondrement des cadres de références managériaux, technocratiques et productivistes. Cette session se veut une réflexion sur les solutions alternatives susceptibles de répondre à l'urgence sociale et environnementale. L'objectif de la session est d'interroger les possibilités de transformer le régime productif en interrogeant les concepts d'innovations, de territoire et d'organisations responsables. Pour cela, nous nous intéressons aux petites et moyennes organisations qui peuvent être inspirantes pour renouveler le système productif actuel au niveau local.

Nous proposons trois axes de réflexion sur la question des transformations par les acteurs du régime productif.

Premièrement, les innovations peuvent être sources de valeur sociale et environnementale car elles répondent aux besoins sociaux auxquels ni le marché ni l'État ne peuvent apporter de solution ou permettent de réduire l'impact environnemental. Elles participent ainsi aux transformations du régime productif. Ces innovations reposent sur la capacité des acteurs à capitaliser sur leur expérience pratique sur leur territoire en vue d'un changement d'échelle. Elles peuvent être générées au niveau intra ou inter organisationnel (Servajean-Hilst, Poissonnier, Pierangelini, 2018). Les innovations inter-organisationnelles peuvent reposer sur des partenariats entre des organisations aux statuts différents ou sur des réseaux existants telles que les PEPITE (Réseau d'étudiants entrepreneurs). Au sein de l'organisation, cela peut être des innovations managériales, définies comme « la mise en place de pratiques, de processus, de structures de management nouveaux, qui sont significativement différents des normes habituelles » (Birkinshaw et Mol, 2006, p. 81).

Deuxièmement, l'innovation se co-construit sur un territoire où se trouvent des acteurs variés (institutionnel, privé, association). Le territoire nous intéresse en tant que fournisseur de ressources pour les organisations. On s'interroge sur les dynamiques entre organisations et partenariats pour créer de la valeur sociale et environnementale et contribuer aux changements économiques et sociaux. Les acteurs s'appuient sur certaines ressources du territoire pour nouer des partenariats sur ce territoire. L'innovation consiste alors à dépasser le déterminisme du territoire (territoire enclavé, territoire marginalisé, territoire zéro chômeur). Ainsi certains territoires investissent davantage dans l'entrepreneuriat (les smart cities). Les acteurs essaient d'atteindre une vie bonne compte tenu des ressources et des dépendances du territoire. On peut mentionner la notion de territoire de subsistance (Latour 2017). De même, l'économie sociale et solidaire s'inscrit dans le territoire pour répondre aux besoins locaux et contribue au développement de formes organisées originales en support des coopérations territoriales (Raulet-Croset 2016).

Troisièmement, nous nous intéressons aux organisations responsables qui ont un rôle de premier plan pour répondre aux besoins sociaux dans un contexte où l'incertitude se fait de plus en plus pressante. Elles sont le lieu d'innovation intra-organisationnelles et articipent à l'évolution sociétale. Ainsi les entreprises qui s'appuient sur le management de l'erreur

montrent qu'il est possible de sortir d'une vision négative fondée sur le contrôle et la conformité à une norme pour aller vers une vision de l'erreur et de la vulnérabilité comme source d'opportunité et d'innovation (Cusin J. 2011, Reason 2013, van Steenbergen et al. 2020). Ce faisant l'organisation devient apprenante et développe son adaptabilité. De même, la prise en compte de la vulnérabilité des salariés sous ses multiples formes (Lhuilier 2017) permet de sortir de la hiérarchie et d'une structure décisionnelle descendante et favorise l'interculturalité.

Les propositions peuvent porter sur les thématiques suivantes

1. Les innovations inter-organisationnelles : les partenariats (entreprises, associations, collectivités) peuvent -ils contribuer aux innovations environnementales ? aux innovations sociales ?
2. Le territoire : en quoi peut-il être une ressource déterminante pour le développement des innovations environnementales ? des innovations sociales ?
3. L'organisation responsable source d'innovations intra-organisationnelles : le management de l'erreur peut-il être source d'innovation ? Comment insuffler une culture du management de l'erreur ? La prise en compte de la vulnérabilité des salariés est-elle source de changements ?

Cette session prise à l'initiative des collègues investis dans le projet PRIORRA centré sur le territoire Rhône-Alpes (Virginie Cartier, Rosalie Douyon, Patrick Gilormini, Christel Vivel, Marie-France Vernier). Leur volonté est notamment d'accueillir des propositions portant sur la capacité des organisations à contribuer aux changements du système productif en créant de la valeur sociale ou environnementale centrés sur d'autres territoires afin d'élargir la dynamique de recherche en cours.

Références bibliographiques :

Birkinshaw J et M.J. Mol (2006), How Management innovation happens, MIT Sloan Management Review, 47: 4, p. 81-88.

Cusin, J. (2011). Vers l'instauration d'une culture du « droit à l'erreur » dans les entreprises innovantes. Annales des Mines - Gérer et comprendre, 104, 36-47.

Cloutier, J. (2003). Qu'est-ce que l'innovation sociale? (pp. 1-46). Montréal: Crises.

Fontan, J. M. (2008). Développement territorial et innovation sociale: l'apport polanyien. Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy, (38).

Hillier Jean, Moulaert Frank, Nussbaumer Jacques, « Trois essais sur le rôle de l'innovation sociale dans le développement territorial », Géographie, économie, société, 2004/2 (Vol. 6), p. 129-152.

Latour B. (2017) *Où atterrir ? Comment s'orienter en politique*, La Découverte

Lhuilier D. (2017) « Quelle reconnaissance des vulnérabilités au travail ? », Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé, 19/1

Raulet-Croset N. (2016) De la coopération à l'organisation territoriale émergente : à la jonction des situations, des espaces, et des activités. Gestion et management. Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne, 2016.

Reason P. et Bradbury H., 2012; *The Sage handbook of action Research*, SAGE.

Reason, James. 2013. *L'erreur Humaine*. Paris: Presse des Minses. http://unr-ra.scholarvox.com/book/88814777.

Richez-Battesti, N., Petrella, F., & Vallade, D. (2012). L'innovation sociale, une notion aux usages pluriels: Quels enjeux et défis pour l'analyse?. Innovations, (2), 15-36.

Servajean-Hilst R., Poissonnier H.. , Pierangelini G. , 2018 , *Collaborer pour innover - Le management stratégique des ressources externes*; De Boeck Supérieur

Steenbergen, Elianne van, Danny van Dijk, Céline Christensen, Tessa Coffeng, and Naomi Ellemers. 2020. "Learn to Build an Error Management Culture." *Journal of Financial Regulation and Compliance* 28 (1): 57–73. https://doi.org/10.1108/JFRC-12-2018-0156.